



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 novembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/11/2007

D - 20070582

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 novembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK (*présente jusqu'à 18h30*), M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE (*présente jusqu'à 18h*), M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ (*présente jusqu'à 17h30*), Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (*présent jusqu'à 18h*), M. Jean-Michel PEREZ, (*présent jusqu'à 18h50*), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET (*présente jusqu'à 18h30*), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Anne-Marie CAZALET, M. Jacques VALADE, Mme Mireille BRACQ, M. Jacques COLOMBIER,

***Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
Opération Ville Vie Vacances 3ème session. Autorisation.
Signature***

Mme Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et le Conseil Départemental de Prévention permettent par le biais du dispositif Ville Vie Vacances de mener des actions de prévention pendant les vacances scolaires ainsi que sur les temps périscolaires. Ce dispositif prend en compte la réalité des jeunes en difficulté et soutient une pédagogie axée vers la prise en charge en continu des publics ciblés, répondant ainsi aux attentes du terrain.

Les critères de soutien de ces dossiers sont les suivants :

- l'âge (11 à 21 ans) ;
- la mixité des publics ;
- les projets émanant ou étant proposés aux jeunes qui restent souvent en marge des structures sociales et d'animation (un effort particulier étant demandé en direction des jeunes filles);
- l'implication réelle des jeunes dans la mise en œuvre des actions et notamment les chantiers/loisirs.

Je vous propose de décider de l'attribution aux organismes des sommes indiquées en regard de chacun d'eux.

Je vous demande donc, si vous en êtes d'accord, d'autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant total de 8 000 €, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

Rubrique 522 (actions en faveur de l'adolescence)

Compte 6574 du budget primitif, ligne lutte contre la délinquance, de l'exercice 2007

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre Social Bordeaux Nord <i>58, rue Joséphine</i> <i>33 300 Bordeaux</i>	tous en selle	600,00 €	756,00 €	1 263,00 €			120,00 €
	et hip hop tous en scène	300,00 €		724,00 €			80,00 €
GP INTENCITE, Centre Social et Culturel Grand Parc <i>Place de l'Europe BP 44</i> <i>33 000 Bordeaux</i>	Le cheval murmure à...	400,00 €	1 080,00 €	1 000,00 €	220,00 €		350,00 €
Astrolabe <i>73 rue Lafaurie Monbadon</i> <i>33000 Bordeaux</i>	projet multimédia	300,00 €		700,00 €			170,00 €
	sorties culturelles	300,00 €		600,00 €			440,00 €
Association des centres d'animation de Quartier <i>10, rue Vilaris - 33800 Bordeaux</i>	TOTAL	6 100 €					
Centre d'animation Bacalan	raid urbain	200,00 €		700,00 €	100,80 €		352,05 €
	sorties journées Noël	100,00 €		500,00 €	84,00 €		229,50 €
	sorties journées	200,00 €		450,00 €	82,00 €		306,50 €
Centre d'animation Argonne	séjour skate board	400,00 €	80,00 €	400,00 €	196,00 €		1 931,00 €
	accueils et sorties soirées	200,00 €	80,00 €	400,00 €	196,80 €		1 107,80 €
	chantier éducatif fresque	200,00 €		400,00 €	160,00 €		697,92 €
Centre d'animation Bastide Benauge	attestations premiers secours	200,00 €		200,00 €	42,00 €		236,50 €
	sorties journées	300,00 €	250,00 €	500,00 €	150,00 €		617,15 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation Bordeaux Sud	sorties à la journée	200,00 €		300,00 €	79,54 €		735,05 €
Centre d'animation Saint Pierre	sorties à la journée	200,00 €		400,00 €	227,55 €		221,57 €
	stage de boxe	200,00 €		400,00 €			359,12 €
	chantier	500,00 €		1 000,00 €			170,96 €
Mur d'escalade	les chantiers du mur	100,00 €		300,00 €			337,10 €
Centre d'animation Le Lac	stages artistiques	200,00 €	80,00 €	500,00 €	82,32 €		1 200,00 €
	accueils et sorties journées	200,00 €	100,00 €	480,00 €	61,74 €		840,00 €

Structures	Projets	Bordeaux VVV	SUBVENTIONS DEMANDEES				
			Conseil Général	Cellule départ. VVV	CAF	DDJS	autres
Centre d'animation Saint Michel	accueils et sorties journées	200,00 €	100,00 €	500,00 €	295,20 €		1 180,00 €
	passerelle	100,00 €		500,00 €	241,08 €		415,00 €
	accueils Noël	200,00 €	100,00 €	500,00 €	196,80 €		1 100,00 €
	passerelle Noël	100,00 €		500,00 €	164,00 €		1 043,37 €
	regards nouveaux	200,00 €		500,00 €	60,27 €		235,00 €
	chantier éducatif	100,00 €	100,00 €	500,00 €	114,80 €		599,55 €
	danses diverses	300,00 €		700,00 €	123,00 €		100,00 €
Centre d'animation du Grand Parc	sorties journées	200,00 €		355,00 €			1 485,00 €
Centre d'animation Monséjour	accueils et sorties journées	100,00 €	64,00 €	350,00 €	68,88 €	113,54 €	935,32 €
	accueils Noël	100,00 €	80,00 €	400,00 €	86,10 €	113,54 €	637,91 €
centre d'animation Bastide Queyries	chantiers éducatifs	300,00 €		500,00 €	33,60 €		308,40 €
	sorties journées	200,00 €		600,00 €	150,00 €		2 226,51 €
	chantiers éducatifs Noël	200,00 €			16,80 €		162,40 €
	sorties journées Noël	100,00 €			117,00 €		2 180,00 €
	deux pas vers la musique	200,00 €		300,00 €			467,59 €
	musique Noël	100,00 €			20,16 €		289,49 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Véronique FAYET
Adjoint au Maire

La subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des objectifs retenus s'élève à €, elle sera créditée au compte de l'Association n° Etablissement , après signature de la présente convention.

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'Association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous trois mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

ARTICLE 6 : Conditions de renouvellement

La présente est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Conditions de résiliation

En cas de non respect par l'Association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'Association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

La Ville de Bordeaux s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention accordée, néanmoins, les deux parties à la présente convention prévoient une réunion de suivi des opérations entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre, dont l'ordre du jour est notamment constitué par :

- présentation d'un rapport d'activités intermédiaires,
- présentation d'une situation financière intermédiaires,
- ajustement du plan d'activités et du budget prévisionnel pour la fin de l'exercice,
- mode d'utilisation par l'Association des concours de la Ville de Bordeaux (dans le cadre où ceux-ci sont affectés dans la convention à des actions précises).

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'Association

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'Association
LE MAIRE	LE PRESIDENT